



[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

15 mai 2022

Numéro 217

## Hommage à Samuel PATY

Madame et Monsieur PATY, je suis ému par votre présence pour des raisons que personne ne méconnaît ici à Buxières-les-Mines où vous fûtes enseignants dans cette école qui porte, aujourd'hui, le nom de « *Samuel PATY* » et où sa grand-mère fut, aussi, ATSEM.

On ne peut oublier que Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, a été, il y a deux ans et demi, odieusement assassiné par un islamiste au motif qu'il avait illustré un cours sur la liberté de pensée et la liberté d'expression par des caricatures extraites du journal satirique Charlie Hebdo, cela à la suite d'une cabale meurtrière orchestrée sur les réseaux sociaux.

Rappelons que la laïcité n'est pas le diktat d'une religion qui impose ses règles et son dogme. La laïcité, n'est pas plus l'œcuménisme de quelques religions ou la coexistence de communautés. Notre République, notre Constitution ne reconnaissent institutionnellement que des citoyens et non des groupes. La laïcité n'est pas une conviction, c'est le droit d'en avoir ou pas ou d'en changer. Elle n'est donc pas une contre-religion.

La Laïcité c'est la liberté de conscience indissociable de la liberté d'expression. La laïcité dans l'École publique a la précieuse mission fondatrice et fondamentale d'instruire et d'éduquer les futurs citoyens, afin qu'ils soient maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour garantir leur émancipation. La Laïcité est un principe majeur de la République permettant de nous emmener, ensemble, par-delà des différences, sur les chemins de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, comme l'énonce la Charte de la Laïcité à l'école.

Les DDEN œuvrent dans le cadre de leur fonction à promouvoir l'École de la République et la laïcité. Aujourd'hui il nous paraît encore plus nécessaire de faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences, les valeurs de notre République, en faire comprendre le sens, la nécessité de les vivre au quotidien et susciter l'envie d'agir en conduisant des actions citoyennes. C'était là l'action de Samuel PATY.

L'École, principal vecteur de formation du futur citoyen, est au cœur de cette problématique de la citoyenneté. Rapporteur de la loi du 9 décembre 1905, Aristide Briand énonçait : « *la loi protège la foi aussi longtemps que la foi ne prétend pas imposer sa loi* ».

**Samuel PATY était un serviteur d'idéal. L'École publique laïque peut s'honorer de sa présence et de son action en son sein.**

Eddy KHALDI, le 14 mai 2022.

Dépôt d'une gerbe en hommage à Samuel PATY lors de l'Assemblée générale des DDEN à Buxières-les-Mines (Allier) en présence des parents Madame et Monsieur PATY, des DDEN, du Député, lui aussi DDEN, de la Maire et de la DASEN.

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

Site internet : [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



## SOMMAIRE

+ Dérives communautaristes à Grenoble : **Communiqué du CLN**

+ **Vu sur la gazette des communes** : l'enquête de la fédération des DDEN sur les sanitaires scolaires

+ **Critères de fermetures** de classes de CP et CM1 en zone rurale

+ **Dans la Sarthe**, les DDEN et les JMF jouent le partenariat

+ **Europe** : les FRANCAS proposent des jeux et des activités éducatives pour les centres de loisirs et les écoles.

+ Développement de **l'esprit critique à l'Ecole** : pilotage ministériel critiqué par les Inspecteurs Généraux.

+ Près de **16 000 Ukrainiens** accueillis à l'école primaire en France.

+ **Proposition de questionnaire à envoyer aux candidats aux élections législatives**



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL

## *Dérives communautaristes à Grenoble*

Le maire de Grenoble, après avoir soutenu publiquement un collectif de militantes proches de l'islam politique prônant le port du hidjab dans le sport, souhaite faire approuver, le 16 mai prochain, un projet de modification du règlement des piscines municipales pour y permettre le port du « burkini ».

Le maire de Grenoble, inversant les principes, prétend garantir la liberté de quelques militantes communautaristes. C'est une véritable insulte pour toutes celles qui se sont battues depuis des années pour l'égalité, parfois au péril de leur vie, et à celles et ceux qui continuent de le faire

Expression sexiste et patriarcale qui cautionne des injonctions pseudo religieuses, ce projet est contraire à la volonté d'émancipation prônée par la République. Il vise à dicter aux femmes comment se vêtir. Il entretient l'un des ressorts d'une idéologie imposée par des hommes aux femmes, et à elles seules : dissimuler leur corps, assimilé dans sa totalité à un objet sexuel. Triste similitude avec, entre autres, l'Afghanistan qui interdit aux filles la fréquentation de l'école et oblige à nouveau aujourd'hui les femmes à porter la burqa.

Les associations membres du Collectif Laïque National dénoncent et s'opposent à ce projet et resteront vigilantes à toutes dérives communautaristes. Elles rappellent que tout traitement différencié des personnes fondé sur des motifs liés au genre et à la religion constitue une discrimination, délit puni par la loi.

Fait à Paris, le 13 mai 2022.

### LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

*Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines ; Grande Loge Féminine de France ; Association des libres penseurs de France (A.D.L.P.F) ; Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL) ; Association Laïcité Liberté C.A.E.D.E.L. ; Mouvement Europe et Laïcité ; Cercle Ferdinand Buisson ; Le chevalier de la Barre ; Comité 1905 Auvergne Rhône Alpes ; Comité 1905 de l'Ain ; Comité 1905 PACA ; Comité Laïcité République ; Conseil National des Associations Familiales Laïques CNAFAL ; EGALE ; Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) ; Femmes Contre les Intégrismes ; Grande Loge des Cultures de la Spiritualité ; Grande Loge Féminine de France ; Grande Loge Mixte Universelle de France ; Grande Loge Mixte de France ; Grand Orient de France ; LICRA ; Laïcité et Féminisme ; Libres MarianneS ; La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF) ; Lumières Laïques Cercle Maurice Allard ; Observatoire de la Laïcité de Provence(O.L.P.A) ; Observatoire de la Laïcité de Saint Denis (O.L.S.D) ; Union des Familles Laïques (U.F.A.L) ; Regards de Femmes ; #Reseau1905 ; Vigilance Universités Viv(r) la République.*

## Vu sur la Gazette des Communes

### *Sanitaires à l'école : lancement d'une enquête nationale de terrain pour évaluer leur état*

Depuis plusieurs années, les enquêtes se succèdent pour dénoncer l'état déplorable des toilettes dans les écoles et les établissements scolaires, sans que la situation ne change véritablement. La Fédération nationale des délégués départementaux de l'Education nationale (FDDEN) a décidé de prendre le sujet à bras le corps, en lançant une enquête nationale pour faire un nouvel état des lieux de la situation, cette fois fondée sur des relevés de terrain.

Avec ses 16 000 délégués départementaux bénévoles rattachés aux circonscriptions d'inspections, la Fédération est bien placée pour faire ce travail de fourmi. Les délégués sont en effet chargés chaque année de faire un rapport de visite des écoles sur de multiples questions : effectifs, bâtiments, restauration scolaire, sécurité...

*« L'hygiène et la santé font partie de notre fonction officielle. La gestion de la pandémie a montré que dans bien des écoles il n'y avait pas suffisamment de points d'eau, que les toilettes étaient mal équipées, les locaux pas toujours entretenus. Avec la pandémie, ce nouvel état des lieux nous est apparu nécessaire »,* insiste Eddy Khaldi, président de la FDDEN.

Cette enquête a commencé le 29 mars et sera conduite dans les écoles jusqu'au 24 juin 2022, par les DDEN en concertation avec les directeurs d'école. Elle permettra de dresser un état des lieux et de formuler des propositions pour la rentrée de septembre 2022.

*« Nous réaliserons une synthèse nationale, des synthèses pour chaque département ainsi que pour certaines villes que nous remettrons aux services de l'Education nationale et aux élus, ainsi qu'aux membres des Conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN) »,* détaille le président. Une initiative indépendante de l'Education nationale tient-il à préciser. *« Nous ne sommes pas des lanceurs d'alerte. On se garde de désigner des coupables. Nous voulons simplement livrer les informations sur la situation globale ».*

<http://www.lagazettedescommunes.com/804322/sanitaires-a-lecole-lancement-dune-enquete-nationale-de-terrain-pour-evaluer-leur-etat/>

## PISCINES: DE NOUVELLES REQUÊTES APRES LE BURKINI...



**« Là où il n'y a pas d'espoir, nous devons l'inventer. »**

**Albert CAMUS**

## FIN DU PORT DU MASQUE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN...





UN SITE AU SERVICE  
DES CITOYENS

## Critères de suppression de classes de CP et CM1 dans les communes rurales

L'école primaire est une priorité du Gouvernement. Entre les rentrées 2017 et 2021, 14 380 postes ont été créés, dans un contexte de forte baisse démographique avec 259 000 élèves de moins dans le premier degré public. À la rentrée 2021, avec 2 489 postes supplémentaires dans le premier degré public en dépit d'une baisse démographique de 78 000 élèves, les conditions d'enseignement et de remplacement ont été encore améliorées.

**Ces créations de postes ont permis la poursuite du dédoublement des classes de grande section de maternelle (GS) en éducation prioritaire (EP), le plafonnement des effectifs de classes à 24 élèves en GS, CP et CE1 hors EP et l'amélioration des conditions d'exercice des directeurs d'école.**

Pour la rentrée 2022, près de 2 000 moyens d'enseignement seront créés en dépit d'une baisse démographique prévisionnelle de - 67 000 élèves. Par ailleurs, depuis la rentrée 2019, conformément à l'engagement du Président de la République, aucune fermeture d'école en milieu rural ne peut intervenir sans l'accord du maire.

L'engagement de ne fermer aucune classe en milieu rural sans l'accord du maire s'est appliqué de manière exceptionnelle à la rentrée scolaire 2020, au regard du contexte sanitaire. En revanche, l'engagement de ne fermer aucune école rurale sans l'accord du maire continue et continuera de s'appliquer.

**Le travail de préparation de la carte scolaire donne lieu à de nombreux échanges avec les élus locaux et se fait sur la base d'une appréciation fine et objective de la situation de chaque école. La concertation avec les maires se tient dans un esprit de dialogue constructif afin de tenir compte des spécificités de chaque territoire et de chaque école. La vigilance et l'attention portées aux territoires restent d'actualité et ne se relâchent pas, que ce soit au niveau national ou local.**

### *Près de 16 000 élèves Ukrainiens accueillis dans les écoles*

Selon les données du ministère de l'Éducation nationale, quelque 15 913 élèves arrivant d'Ukraine sont scolarisés en France le 12 mai.

Sont notamment comptabilisés, depuis le 24 février, 1 475 élèves accueillis dans l'académie de Nice, 1 208 dans celle de Versailles, 1 107 à Grenoble, 704 en Normandie, 844 à Lyon, 690 à Créteil ou encore 777 à Bordeaux.

39 % de ces enfants sont scolarisés en élémentaire, 32 % dans des collèges, 19 % en maternelle, 10 % en lycée.

Le ministère ne donne aucune indication sur les conditions pédagogiques de cet accueil.



## Dans la Sarthe, DDEN et les Jeunesses Musicales de France (JMF) jouent le partenariat

La convention de partenariat a été signée, en 2013, entre l'Union Nationale des JM France et la Fédération nationale des DDEN.

En 2016, l'Union des Délégués Départementaux de la Sarthe (72) a décliné son application au niveau local, en signant une convention Union des DDEN Sarthe / Association JM France Le Mans-Sarthe.

Le Conseil d'Administration des JM France Le Mans-Sarthe est composé d'une quinzaine de membres. Parmi eux, deux DDEN sarthoises représentent l'Union départementale : l'une est Vice-Présidente, l'autre membre du bureau.

Les interventions de l'association prennent différentes formes : Concerts « *Jeune public* », ateliers en classe (pouvant se dérouler sur une semaine avec des écoles de quartier), concerts en classe, mais également des Concerts pour Tous réunissant les familles ou un large public.

En année « normale », c'est-à-dire hors pandémie, l'association JM France Le Mans-Sarthe peut proposer jusqu'à 75 concerts et actions culturelles proposant toutes les esthétiques musicales. Chaque année, ce sont donc 12 000 à 15 000 jeunes qui bénéficient de ces actions dans le département.

Toutes les actualités musicales sarthoises s'adressant aux jeunes, de la maternelle au lycée, sont saisies pour négocier des partenariats. Ainsi, sont en projets :

- Un concert pour enfants de 6 mois à 3 ans
- Un évènement destiné aux lycéens en 2023 avec l'Europa jazz avec le recours au Fonds musical JM France pour l'enfance et la jeunesse

L'association négocie de multiples partenariats, selon différents types de conventions s'adaptant aux partenaires tels que : collectivités territoriales (communes, intercommunalités, département), responsables de salles, programmeurs culturels, directeurs d'écoles de musique, mais aussi des institutions telles que la SMAC Superforma, Le Mans Jazz, l'INSPE du Mans (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation), l'ITEMM (Institut technologique européen des métiers de la musique) ou encore des manifestations musicales comme : Les Automnales puis Couleurs d'automne, le festival So Blues, Le Mans Sonore, Changé d'air...

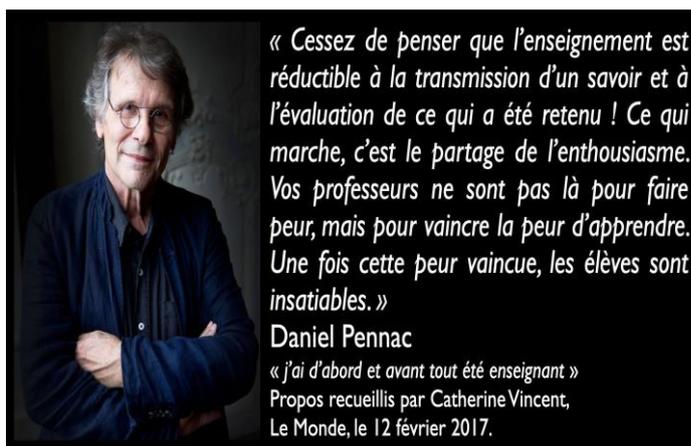
Concernant le partenariat INSPE, le but de cette action est de permettre aux étudiants en dernière année de formation aux métiers de l'Education, de rencontrer le spectacle vivant mêlant plusieurs disciplines artistiques et de vivre une expérience musicale forte qu'ils seront à même de transmettre à leurs propres élèves ultérieurement.

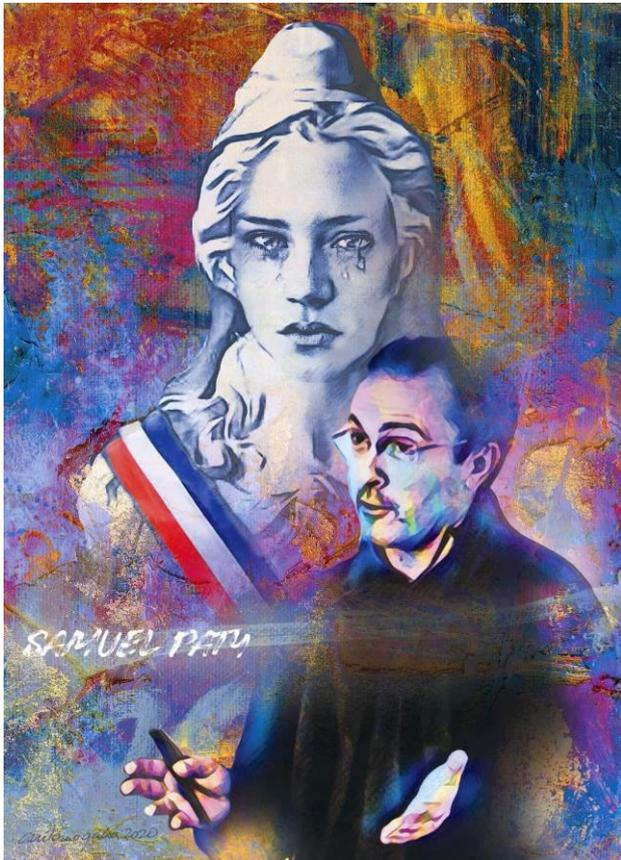
Pour concrétiser tous ces dispositifs, les chevilles ouvrières des JM France Le Mans-Sarthe sont bien évidemment tous les membres du Conseil d'Administration qui accompagnent chaque action par leur présence sur le terrain. Le Président et le Trésorier sont particulièrement impliqués, mais également les autres membres du bureau qui se déplacent hors département, et jusqu'au festival d'Avignon, pour repérer les spectacles musicaux à proposer.

Concernant les supports de communication, l'association départementale Le Mans-Sarthe s'appuie sur les documents proposés par l'union Nationale des JM France, les relais dans la presse locale, les supports de communication édités par les partenaires. Tous les membres du Conseil d'Administration sont chargés de déposer dans différents lieux (culturels essentiellement, mais pas uniquement) des flyers, des affiches avant chaque concert, ainsi qu'un triptyque présentant les 4 concerts pour tous proposés au Mans. Essentiel évidemment est l'envoi – fin juin et début septembre – par l'Inspection Académique à toutes les écoles de la programmation départementale. Nous prenons également l'attache de la Conseillère Pédagogique Musique de l'Inspection Académique, à même de mobiliser si besoin les enseignants.

Le programme des JM France Le Mans-Sarthe est adressé par mail à tous les DDEN via ses représentants au sein de l'association. A chacun d'être un relais auprès des écoles lors des Conseils d'écoles, en accompagnant des classes aux concerts, mais également en étant eux-mêmes spectateurs aux concerts pour tous, avec l'objectif de faire connaître autour d'eux les actions des JM France et l'ensemble de la programmation.

**Josette BAREAU**, Vice-Présidente de l'UDDEN Sarthe





**Les jurys départementaux doivent faire remonter leurs dossiers sélectionnés pour début juillet à la fédération nationale.**



## **Europe : les Francas proposent des jeux et des activités éducatives pour les centres de loisirs et pour les écoles**

Comment renforcer la dimension européenne des projets des centres de loisirs éducatifs et des écoles ? Les Francas proposent un dossier pour donner "*des repères méthodologiques et pratiques pour une éducation à l'Europe avec les enfants et les adolescents*". Il s'agit de leur permettre de "*s'approprier un territoire local, avec un prisme européen*", de "*se saisir des différentes dimensions de l'Europe*", qui ne se limite pas à l'Union européenne, pour "*s'ouvrir au monde et à en comprendre la complexité*".

L'action se situe aussi dans le cadre de l'éducation à la paix et du développement "*des compétences sociales telles que l'écoute et le respect de l'autre*", partant du principe qu' "*une démocratie ne se propose pas d'éliminer les conflits, mais d'inventer les procédures leur permettant de s'exprimer et de rester négociables*".

Lancé début 2022, à la fois pendant l'année européenne de la jeunesse et pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne, **le label Jouer l'Europe** de la Fédération nationale des Francas s'adresse aux équipes éducatives souhaitant renforcer la dimension européenne des projets éducatifs de leurs structures et des projets pédagogiques des espaces éducatifs.

Une action éducative dans le cadre de « *Jouer l'Europe* » se veut être, tant que faire se peut : une action ludique, une action locale, une action qui mobilise des dynamiques interculturelles, une action connectée à une mobilité, une action à la croisée des parcours éducatifs et culturels.

Le dossier ressources « *Éducation à l'Europe dans les loisirs collectifs* » dresse les enjeux éducatifs, donne des repères méthodologiques et pratiques pour une éducation à l'Europe avec les enfants et les adolescents. Il a été élaboré par le groupe national pédagogique « *Jouer l'Europe* » et le réseau des référentes et référents régionaux Europe dans le cadre du programme national « *Europe – interculturel* » de la Fédération nationale des Francas.

Le site :

<http://www.centredeloisirseducatif.net/node/2047>  
et <http://www.francas.asso.fr/>

## Développement de l'esprit critique à l'école : le pilotage ministériel vivement critiqué dans un rapport de l'IGESR

*“Il conviendrait que l'ambition d'une 'politique en faveur des développements de l'esprit critique chez les élèves' soit ambitieuse !”,* intime l'IGESR dans un rapport datant de juillet 2021 et publié jeudi 28 avril 2022.

Si de nombreux dispositifs ont été mis en place, à ces différents niveaux, pour les inspecteurs généraux de l'Éducation nationale ils souffrent *“de leur caractère implicite, insuffisamment visible, de leur hétérogénéité, et de reposer sur des initiatives individuelles disparates”. Ils estiment que l'esprit critique “n'est pas une ‘chose’ et ne vient pas en surcroît de ce que fait l'école”* mais qu'il *“en infléchit les enseignements et c'est pourquoi c'est en leur cœur qu'il faut, non pas tant le porter, que le nourrir et l'encourager.”*

Les inspecteurs généraux de l'Éducation nationale expliquent ensuite avoir observé un *“hiatus entre une politique ministérielle définissant formellement une certaine spécialisation professionnelle dans le domaine de l'EMI (éducation aux médias et à l'information, ndlr), et, dans le même temps, une reconnaissance et une valorisation insuffisantes des agents réputés la porter”.*

La mission se déclare également préoccupée d'un pilotage ministériel qui *“peine à s'inscrire dans une conduite continue des politiques éducatives.”* Elle considère que les politiques académiques ainsi

que les projets d'école et d'établissement *“doivent pouvoir trouver des points d'appui nationaux et une légitimité institutionnelle que n'assurent pas, quelles que soient leur implication et la qualité de leurs productions, le Clémi, Canopé, ou même, isolément, les recteurs ou les régions académiques.”*

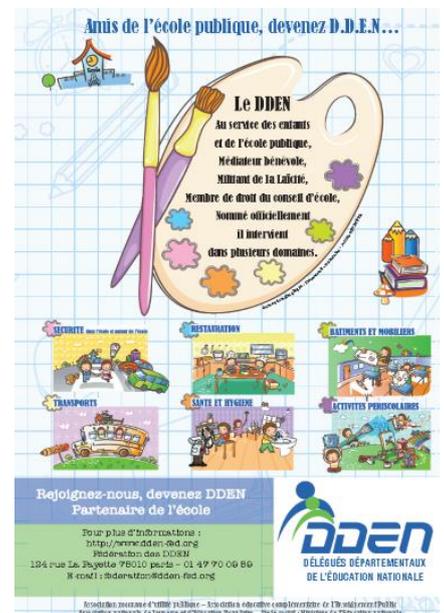
Les inspecteurs généraux se font dès lors l'écho *“de fortes inégalités académiques”*, et se disent *“frappés”* par *“la diversité des choix d'organisation et des impulsions données par les recteurs et les rectrices au développement de l'EMI dans leur académie”*

*“Parmi les constats le plus largement partagés avec ses interlocuteurs”,* l'IGESR souligne *“la part à la fois très faible et très hétérogène réservée au premier degré, alors qu'il est clair que les élèves ont tout à gagner à être frottés à l'EMI dès leur plus jeune âge et le début de leur scolarité”.*

Les inspecteurs émettent ainsi 20 recommandations, parmi lesquelles se trouve notamment la question des moyens pour le pilotage académique de l'éducation aux médias et à l'information.

Le rapport ici :

[file:///C:/Users/solde/Downloads/igesr-rapport-2021-147-developpement-esprit-critique-eleves-pdf-113769%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/solde/Downloads/igesr-rapport-2021-147-developpement-esprit-critique-eleves-pdf-113769%20(1).pdf)



## *Proposition de questionnement à envoyer aux candidats aux élections législatives*

Union Départementale des Délégués de l'Éducation Nationale (DDEN) de .....

Ou

Madame.....

Ou Monsieur.....

*Si l'élection présidentielle a revêtu un caractère d'importance majeure pour le devenir de notre République, les élections législatives le sont tout autant quant au respect de la démocratie en France. Vous sollicitez vos concitoyennes et concitoyens pour un mandat dans la prochaine Assemblée nationale. Elu(e), vous aurez à vous positionner sur les grands enjeux de notre Société et, en ce qui nous concerne en tant que DDEN, celui de la place du Service public d'éducation et plus particulièrement celle de l'École publique, l'École de la République.*

Qui sont les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) ? [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Depuis 1886, Les DDEN sont investis par l'État d'une fonction officielle para-administrative. Bénévoles et indépendants, leurs statuts et missions sont aujourd'hui définis dans le Code de l'Éducation. Leur compétence les amène à visiter les écoles et à communiquer aux Inspecteurs de l'Éducation nationale et aux municipalités tous les renseignements utiles obtenus lors de leurs visites dans les écoles, à s'intéresser aux conditions d'accueil des élèves, à toute leur vie scolaire, y compris la restauration scolaire et les activités périscolaires. Placés à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves, le DDEN peut aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles en jouant un rôle de médiation. Seule la pédagogie est hors de leur champ de compétence.

Pour assurer la cohérence de leurs actions, ils sont réunis en Fédération nationale depuis 1906 et fonctionnent dans tous les départements au sein d'une union départementale. C'est dans ce cadre, convaincus de l'importance de l'éducation pour le pays, qu'ils se sont donnés mission de militer en faveur de la crédibilité de l'école publique, la protection du principe de laïcité et donc de la liberté de conscience, la construction de l'enfant citoyen en devenir et la promotion d'un service public laïque et gratuit d'éducation de qualité, pour la réussite scolaire de tous les enfants qui lui sont confiés et ce, sans aucune discrimination.

Parce que les DDEN sont les acteurs reconnus de la protection des missions de l'école publique et des valeurs qu'elle promet, nous venons vers vous pour connaître vos sensibilités et engagements sur les points suivants :

### **Place de la laïcité :**

L'école publique a une fonction majeure d'intégration et c'est un des rôles de la laïcité que de s'opposer fondamentalement aux replis identitaires, aux communautarismes et à tout prosélytisme.

***Vous engagerez-vous à promouvoir la laïcité, telle que la loi de 1905 l'instaure dans la République, dans la formation des jeunes citoyens au sein de l'école publique et durant leur cursus scolaire ?***

### **Retour aux fondamentaux :**

L'école ne transmet pas seulement des connaissances, elle doit aider le futur citoyen à se construire. Il s'agit là d'un enjeu essentiel pour la démocratie de notre pays et ce volet va bien au-delà du seul « lire, écrire, compter ».

***Dans cette perspective, vous positionnerez-vous pour faire reconnaître la pertinence de l'école publique pour former les jeunes citoyens et confirmeriez-vous le maintien d'un distinguo entre Instruction et Éducation dans une dynamique de retour aux « enseignements des fondamentaux » ?***

### **Aide à l'école inclusive :**

Le droit à la scolarisation et à l'éducation sont des droits fondamentaux reconnus pour tous les jeunes vivant sur le territoire de la République. Le Code de l'éducation affirme que le service public d'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction et quels que soient leurs besoins particuliers.

***Puisque l'inclusion scolaire n'est pas encore vécue comme un droit mais comme une tolérance qui place les parents, les enfants et les enseignants dans des situations précaires et perturbantes, porterez-vous au sein de l'Assemblée nationale l'urgence de voir se développer davantage de structures médico-éducatives publiques ?***



Le SE-UNSA célèbre le 140<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de l'École laïque (1882) sur la « Une » de son bulletin national



Dossiers de vos départements à faire remonter avant les vacances d'été

**Directeur de la publication :**  
Eddy KHALDI

**Rédactrice en chef :**  
Martine DELDEM

**Mise en page rédactionnelle :**  
Bernard RACANIÈRE

### Les écoles privées hors contrat :

La liberté d'enseignement est cadrée par des valeurs qui s'imposent à elle et le Code de l'Éducation en rassemble les dispositions législatives, réglementaires et fixe les objectifs de l'instruction dans notre pays. Et pourtant, force est de constater l'augmentation du nombre d'ouvertures de ces écoles privées !

Sans conditions de diplôme pour y enseigner, sans obligation de suivre les programmes officiels, ces structures échappent aux conditions d'ouvertures soumises aux autres structures scolaires. Des dysfonctionnements graves y ont été détectés et certains de leurs enseignements interrogent sur le respect des valeurs républicaines.

***Serez-vous favorable à la maîtrise du développement des écoles privées hors contrat en redonnant d'abord les moyens à l'école publique d'attirer les familles et de reconquérir celles qui font le choix d'inscrire leurs enfants dans le privé ?***

***Pensez-vous que ces écoles marginales doivent être obligatoirement surveillées et que des moyens humains réels soient mis à la disposition du contrôle de leurs enseignements dispensés ?***

### Le dualisme scolaire :

Voulue par ses concepteurs, l'École de la République est l'école qui rassemble et non pas celle qui divise comme ce que l'on est contraint de subir dans le contexte actuel de dualisme scolaire. Cette situation paradoxale banalise une logique concurrentielle et préjudiciable à l'école publique et accorde à l'enseignement privé confessionnel sous contrat d'importants moyens financiers qui devraient bénéficier à l'École de la République.

***Etes-vous favorable à la réactualisation de notre demande justifiée de l'abrogation des lois Debré et Carle ?***

***Défendez-vous le principe : « Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'enseignement privé » ?***

### Alsace-Moselle :

Le statut législatif et juridique particulier de l'Alsace-Moselle doit interpellier la conscience laïque et républicaine de tout élu. C'est surtout sa déclinaison scolaire qui est choquante. Au-delà du nécessaire retour des 3 départements concordataires au sein de notre République laïque, une et indivisible, c'est l'inéluctable harmonisation du Droit local avec le Droit commun et laïque français qui garantira, au nom de l'Égalité, la généralisation de l'application du Code de l'Éducation sur l'ensemble du territoire français.

Il faut œuvrer pour la fin de l'inégalité de traitement de la nomination des DDEN et pour la reconnaissance de leur fonction officielle dans cette partie du territoire.

En dépassant les lourdeurs idéologiques ou administratives, le temps est venu de mettre un terme à cette situation anachronique au nom du respect de la loi républicaine.

***Partagez-vous notre approche et notre demande ? Soutiendrez-vous cette nécessaire évolution ?***

*Nous sommes sensibles à l'intérêt que vous aurez porté à nos questionnements et, par avance, nous vous remercions des développements que vous y apporterez.*

*Texte préparé par Philippe Gallier et Catherine Haensler.*